



Ville de ROUVROY (62320)

Révision du Règlement Local de Publicité

## 4- La consultation



Ville de ROUVROY (62320)

Révision du Règlement Local de Publicité

## 4- La consultation

a. Avis des PPA sur le projet de RLP

VILLE DE ROUVROY  
23. FEV. 2019  
COURRIER - ARRIVÉE



**PÔLE GRANDS PROJETS**

**LR / AR :**

**Vos Réf. :** Affaire suivie par Jean-Charles HAVET

**Nos Réf :** LD/FS/LM/ML/DH1901.11AC(176)

**Objet :** Règlement Local de Publicité

Madame Valérie CUVILLIER

Maire

Hôtel de Ville

62320 ROUVROY

Lens, le 21 FEV. 2019

📍 39, rue du 14-Juillet  
CS 70 173 - 62 303 Lens Cedex  
☎ 03 21 08 06 36  
✉ contact@smtag.fr  
🌐 www.smt-artois-gohelle.fr  
f smtartoisgohelle  
t @SMT\_AG  
i smt\_ag

Madame le Maire,

*Chère Valérie*

Par courrier en date du 4 janvier dernier, vous m'avez adressé un dossier concernant la délibération du Conseil Municipal n°D2018-12-18-020 relative au bilan de concertation sur le Règlement Local de Publicité (RLP) et je vous en remercie.

Il porte notamment sur l'interdiction de publicité pour les zones ZR1 (Habitations et équipements dans le périmètre du patrimoine Unesco), ZR2 (Habitations et équipements hors périmètre Unesco) et ZR3 (Zones d'activité).

Mes services ont étudié attentivement les différentes pièces du dossier, les éléments ont également été transmis au prestataire du mobilier urbain publicitaire JC DECAUX. A cet effet, je tiens à vous informer qu'aucun abri publicitaire ne sera implanté sur votre commune.

Aussi, j'ai le plaisir de vous annoncer que le SMT Artois Gohelle accorde un avis favorable à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

*(Signature)*  
Laurent DUPORGE

*anitic'*

## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service de l'Environnement  
Unité Développement Durable des Territoires  
Affaire suivie par : Hélène VILLAR - Alain POIDEVIN  
ddtm-sde-ddt@pas-de-calais.gouv.fr  
☎ : 03.21.22.91.10  
Ref : 2019-74

ARRAS, le

12 MARS 2019

Madame le Maire,

Par délibération du 18 décembre 2018, votre conseil municipal a arrêté un projet de révision de son Règlement Local de Publicité (RLP).

En application des articles L.581-14-1 du Code de l'Environnement et L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous me l'avez transmis pour avis.

L'arrêt de projet institue quatre zones de publicité réglementées dans un but de préservation et d'amélioration du cadre de vie et de paysages. Il assure une gestion équilibrée de l'affichage extérieur, remédie à la prolifération des dispositifs, notamment au niveau des zones d'activité et commerciales et préserve vos entrées de ville. En outre, il répond aux besoins des activités locales tout en réaffirmant l'exclusion pour les secteurs à enjeu paysager.

Cette maîtrise permet ainsi de garder une qualité et une lisibilité des paysages tout en préservant la zone inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et les perspectives sur les cônes de vues de la chaîne des terrils.

De ce fait, j'émets un avis favorable sur l'arrêt de projet de RLP que vous m'avez soumis.

Toutefois, afin que le RLP s'applique sur la totalité des espaces agglomérés de votre commune, il convient de remettre à jour des décisions municipales concernant les limites d'agglomération, de manière à ce qu'elles correspondent au plus près aux limites réelles des espaces agglomérés.

**Madame le Maire**  
**Hôtel de Ville**  
**5 rue de la Mairie**  
**62320 ROUVROY**

1/2

De ce fait, je vous invite, à annexer au RLP, un document graphique relatif à cette délimitation « administrative » des espaces agglomérés ainsi que les arrêtés des panneaux de signalisation matérialisant les entrées et sorties de votre ville pris, en application des articles 411-2 du Code de la Route et R.581-78 du Code de l'Environnement.

Par ailleurs, je vous rappelle que votre règlement local de publicité, une fois approuvé, devra être annexé à votre Plan Local d'Urbanisme.

Les services de l'État restent mobilisés pour continuer à vous accompagner sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

*Très respectueusement,*

Le Préfet



**Fabien SUDRY**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Maison du Département  
Aménagement et  
Développement  
Territorial  
De Lens-Hénin

7 rue Emile Combes  
CS 10025  
62300 LENS

Dossier suivi par :  
**Bernard LEMILLE**  
Tél : 03 21 78 92 50  
Fax : 03 21 16 30 12

lemille.bernard  
@pasdecalais.fr



Madame Valérie CUVILLIER  
Maire de ROUVROY  
Hôtel de Ville  
Rue de la Mairie  
62320 ROUVROY

Nos Réf : 1901-04 JG/BL

Objet : Révision du Règlement Local de Publicité (R.L.P.)

Madame le Maire,

Par courrier en date du 4 janvier 2019, vous m'informez que le conseil municipal de Rouvroy a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité par délibération en date du 18 décembre 2018 et sollicitez dans le cadre de cette procédure l'avis de nos services.

Aussi et après examen du dossier, je vous informe que la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de Lens-Hénin émet un avis favorable au projet présenté.

Afin d'assurer la cohérence des panneaux d'agglomération et du mobilier urbain départemental avec le zonage du R.L.P. je vous précise les dispositions suivantes :

- Les services de la MDADT procéderont au repositionnement des panneaux d'agglomération au droit des RD 40 et 46 conformément aux dispositions retenues entre nos services (Cf. plan joint). Un arrêté municipal précisant les limites d'agglomération sera sollicité.
- Nous sollicitons notre prestataire pour effectuer le déplacement du planimètre existant au droit de la RD 40 (abords du giratoire reliant la RD40 à la rue du Maréchal Foch) et situé en zone ZR4. Une nouvelle implantation conforme au R.L.P. vous sera proposée.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

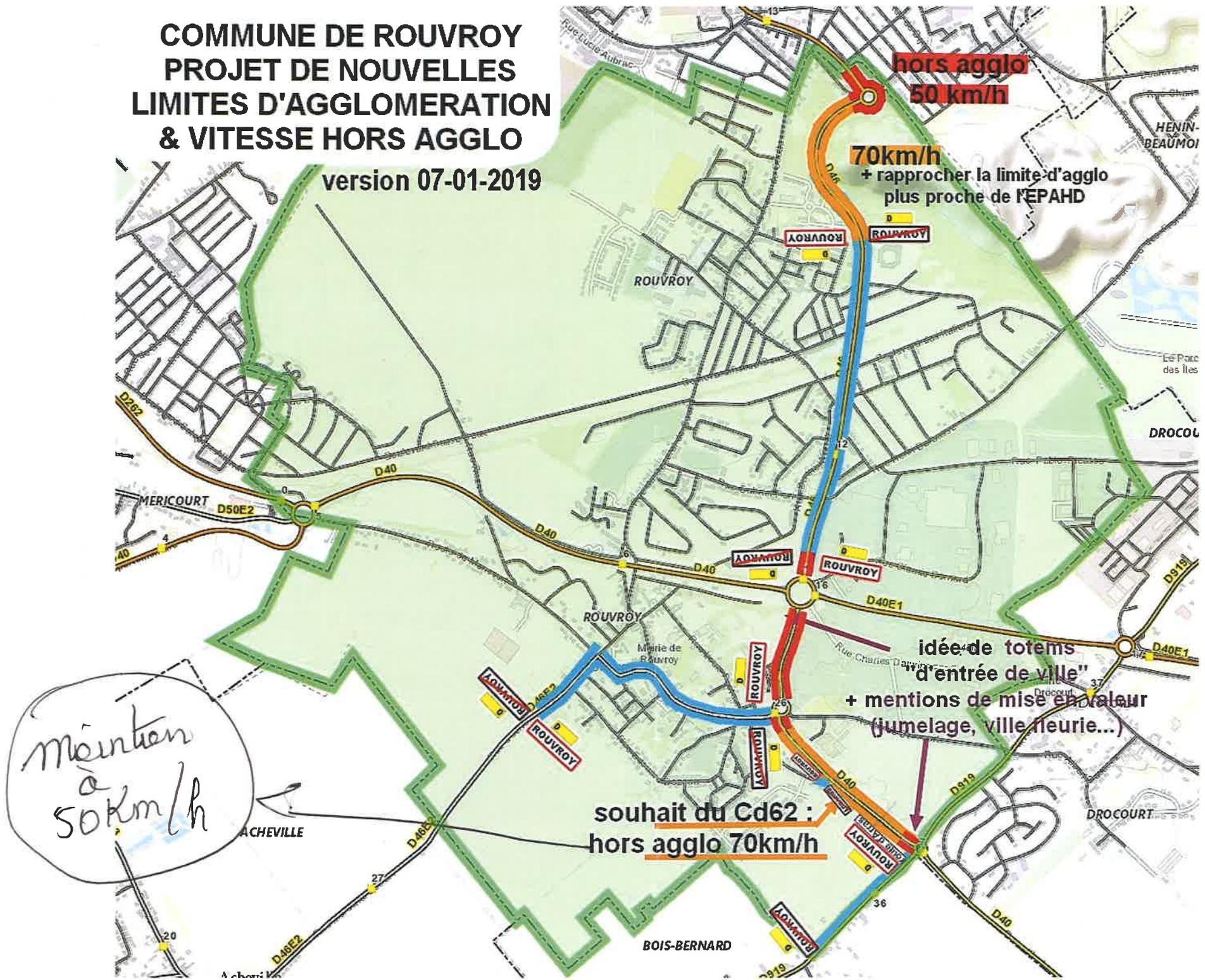
Le Directeur de la Maison du Département  
Aménagement et Développement Territorial  
de LENS-HENIN,

Laurent GUYOT

GPS Administration 03 21 216 216 Info-Service (appels non surtaxés)

# COMMUNE DE ROUVROY PROJET DE NOUVELLES LIMITES D'AGGLOMERATION & VITESSE HORS AGGLO

version 07-01-2019



**Direction du Développement Economique – Formation Professionnelle Emploi**

Service Formation Développement Economique

Hénin-Beaumont, le **18 AVR. 2019**

Réf : RG/MP/CO  
SDEC/2019/04/18/10  
Affaire suivie par Marianne PETIT  
☎ : 03.21.08.08.08

Mairie de ROUVROY  
A l'attention de Madame le Maire

5, rue de la Mairie  
62 320 ROUVROY

**Objet :** Prise en considération du changement du RLP

**Madame le Maire, Chère Collègue**

J'ai bien pris note du projet de révision du règlement local de publicité arrêté par la délibération du Conseil Municipal de Rouvroy du 18 décembre 2018.

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin prend acte de ce projet et des changements notamment sur la Zone d'activités de la Chênaie et y donne un avis favorable.

Je vous prie de croire, **Madame le Maire, Chère Collègue**, à l'assurance de ma parfaite considération.

**La Vice-Présidente**  
**Agissant par voie d'arrêté n°19/97**



**Christine TOUTAIN**



Ville de ROUVROY (62320)

Révision du Règlement Local de Publicité

## 4- La consultation

b. Avis de la CDNPS



## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Section Utilité Publique

Affaire suivie par Amélie CARLE  
Tél. 03.21.21.21.45  
Fax. 03.21.21.23.13  
amelie.carle@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le

- 8 FEV. 2019

Madame le Maire,

Votre projet de révision du Règlement Local de Publicité a été présenté, le 5 février 2019, à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Pas-de-Calais.

Je vous informe que les membres de cette commission ont émis, à l'unanimité, un avis favorable à votre projet, conformément à la proposition formulée par le service instructeur de la DDTM du Pas-de-Calais dans son rapport, dont une copie vous avait été préalablement adressée.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée. *cdl*

*de la - j 2*

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE

Madame le Maire  
5 rue de la Mairie  
62320 ROUVROY

*Copie pour information à*

- Monsieur le Sous-Préfet de Lens ;
- DDTM du Pas-de-Calais – SDE ;
- DREAL Hauts de France - SEN ;
- Madame l'Architecte des Bâtiments de France – Chef de l'UDAP du Pas-de-Calais.



Ville de ROUVROY (62320)

Révision du Règlement Local de Publicité

## 4- La consultation

c. L'insertion de l'enquête publique dans la procédure de  
révision du RLP

## **L'insertion de la présente enquête publique dans la procédure de révision du RLP**

Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation



Débat en conseil municipal le 25 septembre 2018 sur les orientations et les enjeux du futur RLP



Délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2018 tirant le bilan de la concertation menée lors de la révision du RLP et arrêtant le projet de RLP



Notification du projet de RLP arrêté aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites pour avis



Saisine du président du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur



Arrêté du maire fixant les modalités de l'enquête publique relative à la révision du RLP



### **Enquête publique du 29 avril au 29 mai 2019**



Remise du rapport du Commissaire Enquêteur au maire dans les 30 jours suivants la clôture de l'Enquête Publique



Modification éventuelle du dossier pour tenir compte des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et des avis des personnes publiques et organismes associés



**Le projet de RLP est soumis au Conseil Municipal pour approbation**



Ville de ROUVROY (62320)

Révision du Règlement Local de Publicité

## 4- La consultation

- d. L'avis d'ouverture d'enquête publique affiché et publié dans deux journaux



**AVIS AU PUBLIC**

**Enquête publique relative à la révision  
Du Règlement Local de Publicité**

Par arrêté n° 2019-03-04 en date du 4 mars 2019, le maire de Rouvroy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du règlement local de publicité, pour une durée de 31 jours à compter du 29 avril 2019 en Mairie de Rouvroy.

Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur des lycées en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif le 15 février 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier en mairie de Rouvroy (5 rue de la Mairie) aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

- Du 29 avril au 29 mai 2019 inclus
- Du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures puis de 14 heures à 18 heures
- Le samedi de 9 heures à 12 heures

Le public pourra en outre consulter le dossier et présenter ses observations ou propositions sur un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, en mairie de Rouvroy.

Le public pourra également consulter le dossier sur le site internet de la Ville de Rouvroy : [www.ville-rouvroy62.fr](http://www.ville-rouvroy62.fr), et adresser ses observations ou propositions par voie électronique jusqu'au mercredi 29 mai 2019 à 17h à l'adresse suivante : [contact@ville-rouvroy62.fr](mailto:contact@ville-rouvroy62.fr).

Afin de permettre à tous d'accéder aux données dématérialisées, un poste informatique sera mis à disposition du public en Mairie de Rouvroy, les jours ouvrables et aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus.

Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées. Le dossier de révision du règlement local de publicité n'est pas soumis à évaluation environnementale stratégique.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Rouvroy (5 rue de la Mairie - 62320 ROUVROY)

- Le 29 avril 2019 de 9 heures à 12 heures
- Le samedi 11 mai 2019 de 9 heures à 12 heures
- Le 29 mai 2019 de 14 heures à 17 heures

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an, en mairie et sur le site internet [www.ville-rouvroy62.fr](http://www.ville-rouvroy62.fr).

A l'issue de l'enquête publique, la révision générale du Règlement Local de Publicité sera approuvée par délibération du Conseil Municipal de Rouvroy.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Mairie de Rouvroy (03 21 74 82 40)

**Le Maire,**



**Valérie CUVILLIER**